

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue par visioconférence, le jeudi 29 octobre 2020 à 16 h 15.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents à cette visioconférence :

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement :

*Madame Nadine Tremblay, conseillère
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère*

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Assistent également à la séance par visioconférence :

*Madame Brigitte Harvey, directrice générale
Madame France D'Amour, directrice générale adjointe*

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 12010-10-20

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13-10-2020.**
4. **Appel d'offres et soumissions**
5. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Vente de terrain à Pascal Duchesne et Marie-Noëlle Fillion
6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité publique**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du second projet de règlement VC-456-20 modifiant le règlement de zonage VC-434-13
11. **Comptes**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
13. **Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION NO 12011-10-20

IL EST PROPOSÉ MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 octobre 2020 et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.4 VENTE DE TERRAIN À PASCAL DUCHESNE ET MARIE-NOËLLE FILLION
RÉSOLUTION NO 12012-10-20**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉ-
SOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE** la Ville de Clermont vend à monsieur Pascal Duchesne et madame Marie-Noëlle Fillion demeurant au 103 rue Antoine-Grenier à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 686 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 1 327,5 mètres carrés, pour un coût total de 29 762,62 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 19 octobre 2020.

QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou madame France D'Amour, directrice générale adjointe soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

Cette résolution abroge la résolution 11993-10-20.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Pascal Duchesne et madame Marie-Noëlle Fillion, 103 rue Antoine-Grenier, Clermont (Québec) G4A 1L2 ainsi qu'au notaire choisi par les acquéreurs.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VC-455-20 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13
RÉSOLUTION NO 12013-10-20**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Bernard Harvey à la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement était soumis à consultation écrite des citoyens jusqu'au 28 octobre 2020 à 17 h ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL d'adopter le second projet de Règlement numéro VC-456-20 modifiant le règlement de zonage VC-434-13.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2020

11. COMPTES

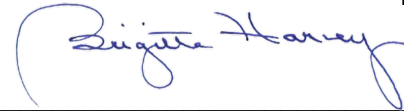
12. DIVERS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO 12014-10-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE QUE
l'assemblée soit levée à 16 h 28.




Jean-Pierre Gagnon
Maire



Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



Brigitte Harvey
Directrice générale